

Termes liés au transport et à la livraison

Les termes communs suivants sont utilisés pour l'emballage, l'étiquetage, le transport et la livraison de marchandises sur les marchés internationaux. Ils s'ajoutent aux termes COIN définis précédemment.

À l'usine : Utilisée dans les cotations de prix, une expression signifiant le prix de la marchandise au quai de chargement de l'exportateur.

Bordereau d'expédition : Un document préparé par l'exportateur montrant la quantité et le type de marchandise expédiée au client étranger.

Certificat d'assurance : Un document préparé par l'exportateur ou le transitaire pour attester l'existence d'une assurance sur la marchandise contre les pertes ou les dommages.

Certificat d'origine : Un document attestant du pays de provenance d'un produit (c.-à- d. son origine). C'est un document courant requis pour l'exportation à de nombreux marchés extérieurs. On doit s'en servir pour des marchandises fabriquées au Canada afin qu'elles se qualifient pour un tarif préférentiel en vertu de l'Accord sur le libre-échange nord-américain.

Déclaration en douane : Un document d'accompagnement traditionnel des marchandises exportées comprenant des renseignements tels que la nature et la valeur de la marchandise, le consignataire et la destination finale. Exigée à des fins de statistiques, elle accompagne toutes les marchandises exportées conformément à la licence appropriée.

Facture commerciale : Un document préparé par l'exportateur ou le transitaire et requis par l'acheteur étranger afin de prouver la propriété de la marchandise et d'organiser le paiement à l'exportateur. Il devrait comprendre les informations de base sur la transaction, y compris la description de la marchandise, l'adresse du transporteur et du vendeur ainsi que les conditions de livraison et de paiement. La facture commerciale est parfois utilisée pour établir les droits de douane.

Facture consulaire : Une déclaration émise par le consul étranger de la nation exportatrice décrivant la marchandise achetée. Certains gouvernements étrangers exigent que les exportateurs canadiens obtiennent au préalable des factures consulaires de leur consulat au Canada. Il y a normalement des frais.

Facture douanière : Un document utilisé pour dédouaner des marchandises dans le pays importateur en documentant la valeur des marchandises. Dans certains cas, la facture commerciale (*voir définition*) peut être utilisée à cet effet.

Facture pro forma : Une facture préparée par l'exportateur avant l'expédition afin d'informer l'acheteur de la valeur et des autres détails clés de la marchandise à expédier.

Lettre de transport (maritime ou aérien) : Un contrat préparé par le transporteur ou le transitaire avec le propriétaire de la marchandise. L'acheteur étranger a besoin de ce document pour prendre possession de la marchandise.